PROCÈS SIMULÉ EN DROIT DE LA FAMILLE
BÉNÉVOLE DU SECTEUR DE LA JUSTICE

OJEN ROEJ
ONTARIO JUSTICE EDUCATION NETWORK
RÉSEAU ONTARIEN D'ÉDUCATION JURIDIQUE

CETTE TROUSSE COMPREND:	PAGE
Objectifs du procès simulé	1
Échéancier du procès simulé	2
Renseignements pour les personnes suivantes :	
Les instructeurs des avocats	3 - 4
Les juges des procès simulés	5 - 6

Pour chacun des procès simulés du ROEJ, il y a trois trousses:

» **Le scénario du procès simulé du ROEJ**

» **Trousse pour la préparation des rôles**

» **Trousse de procès simulé du ROEJ à l'intention du bénévole du secteur de la justice**

Les élèves reçoivent le **scénario** et la trousse de **préparation des rôles.**

Les bénévoles du secteur justice/ enseignant(e)s/organisateurs reçoivent les trois trousses.

Des scénarios de procès simulés supplémentaires en droit civil, droit criminel, droit de la famille, ainsi que des scénarios d'audiences en cour d'appel et d'enquêtes pour mise en liberté sont disponibles au www.ojen.ca.

OBJECTIFS DU PROCÈS SIMULÉ

Les objectifs du procès simulé sont les suivants :

- Aider aux élèves à mieux comprendre comment le système de justice fonctionne;
- Fournir aux élèves une expérience d'apprentissage participative;
- Viser l'autonomie des élèves en les encourageant à avoir un sens d'appartenance face au système de justice;
- Acquérir de la confiance en soi et les habiletés afin de parler en public;
- Inciter les élèves à penser à une carrière dans le domaine du droit.

Merci d'avoir accepté d'être bénévole au sein du programme de procès simulé pour élèves. Votre temps et votre enthousiasme vont grandement contribuer au processus d'apprentissage.

© 2009

ÉCHÉANCIER

DURÉE D'UN PROCÈS SIMULÉ EN DROIT DE LA FAMILLE

Greffier ouvre la séance, cite la cause et les avocats se présentent	**2 mins**
L'exposé initial du demandeur	**3 mins**
L'exposé initial du défendeur	**3 mins**
LA CAUSE DU REQUÉRANT:	
L'interrogatoire principal du témoin no.1 du requérant	**4 mins**
Le contre-interrogatoire de l'intimé	**4 mins**
L'interrogatoire principal du témoin no.2 du requérant	**4 mins**
Le contre-interrogatoire de l'intimé	**4 mins**
LA CAUSE DE L'INTIMÉ	
L'interrogatoire principal du témoin no.1 de l'intimé	**4 mins**
Le contre-interrogatoire du requérant	**4 mins**
L'interrogatoire principal du témoin no.2 du requérant	**4 mins**
Le contre-interrogatoire du requérant	**4 mins**
L'EXPOSÉ FINAL	
L'exposé final du requérant et ses plaidoiries	**3 mins**
L'exposé final de l'intimé et ses plaidoiries	**3 mins**
Juge donne ses commentaires et discute du processus d'une instance en matière familiale	**10 mins**

© 2009

LES INSTRUCTEURS DES AVOCATS: PRÉPARER LES ÉLÈVES POUR UN PROCÈS CIVIL SIMULÉ

Le rôle d'un instructeur avocat dans un procès simulé est de préparer les participants pour qu'ils se sentent confiants dans leurs rôles et pour qu'ils comprennent la documentation. Les instructeurs n'ont pas à former de jeunes avocats experts mais leur rôle est de stimuler l'enthousiasme et le sens du plaisir (il se peut que ce soit la première expérience positive que certains participants ont avec le système de justice). Les audiences qui sont trop compétitives peuvent être des expériences moins enrichissantes pour les élèves.

Malgré que les instructeurs passent la majorité de leur temps à préparer les avocats et les témoins, d'autres rôles comme ceux de greffiers auront aussi besoin de quelques directives pendant les séances d'instruction pour savoir ce dont on s'attend d'eux. Le temps et les efforts des instructeurs comprennent également un élément de mentorat pour que les élèves sentent qu'on s'intéresse à eux. Le simple fait de passer du temps à échanger avec les élèves, peu importe leur degré de participation dans le procès simulé, est en soi une partie importante de l'expérience.

GARDEZ À L'ESPRIT LES POINTS SUIVANTS:

- Les élèves peuvent avoir besoin de conseils sur la conduite convenable en salle d'audience (comme par exemple sur le moment de se tenir debout, la façon de faire mention de l'avocat de la partie adverse et le temps opportun de formuler une objection).
- Pour la plupart des procès simulés à l'école secondaire, les élèves font partie d'un cours de droit ou de citoyenneté. Pour en apprendre davantage au sujet de ces cours et les aspects particuliers du système de justice sur lesquels les élèves se concentrent, veuillez consulter le document du ROEJ au sujet de la loi et le curriculum scolaire ontarien disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.roej.ca.
- Les participants peuvent avoir des degrés de scolarité et d'alphabétisme très variés.
- Les élèves peuvent avoir à travailler avec la documentation en dehors du temps d'instruction- ceci reste à vérifier avec leur enseignant ou le coordonnateur des procès simulés.
- Les instructeurs ne peuvent pas souffler les réponses pendant la plupart des tournois et des procès simulés. Les élèves (en particulier ceux qui jouent un rôle d'avocat) peuvent être confus, gênés ou trébucher sur certaines questions et vous allez peut-être devoir les aider avec des conseils sur la façon de garder leur sang-froid et de continuer à jouer leur rôle sans votre aide pendant un tournoi ou un procès.

RECOMMANDATIONS POUR ÊTRE INSTRUCTEUR À UN PROCÈS SIMULÉ :

- Revoyez toute la documentation au préalable et évaluez ce que votre équipe veut accomplir pendant l'audience.
- Débutez par énoncer la question juridique en litige pour aider les membres de votre groupe à comprendre ce qu'ils doivent tenter d'établir ou de contester au procès.
- Examinez les points forts et les points faibles de votre cause.
- Aidez le groupe à formuler une théorie générale ainsi qu'une stratégie.
- Discutez de l'exposé initial et final en soulignant l'information qui est cruciale à votre cause.

© 2009

LES INSTRUCTEURS DES AVOCATS

- Soyez prêts à discuter de tous les points fondamentaux auxquels doivent toucher les élèves dans leur interrogatoire principal et leur contre-interrogatoire.
- Assurez-vous que leur interrogatoire des témoins soit bref et qu'elle porte sur les points clés.
- Aidez les élèves à formuler leurs questions aux témoins.
- Aidez les élèves à se sentir à l'aise avec le déroulement d'un procès.
- Prenez note qu'en raison des contraintes de temps, il se peut qu'on n'admette pas les pièces à l'appui.
- Pour mieux préparer les participants, il serait utile d'avoir quatre avocats aidant de chaque côté - un qui aide avec l'exposé initial, l'autre aidant avec les interrogatoires principaux, un autre avec les contre interrogatoires et un qui aide avec l'exposé final.
- Vérifiez les règlements du tournoi. Certains organisateurs font le choix de ne pas permettre les arguments en vertu de la Charte pour s'assurer de l'équité et limiter la longueur des procès.

© 2009

LES JUGES DES PROCÈS SIMULÉS: JUGER UN PROCÈS EN DROIT DE LA FAMILLE

Merci de vous être porté bénévole afin d'aider avec un procès simulé à l'intention des élèves. Votre temps et votre enthousiasme vont contribuer grandement au processus d'apprentissage.

Les objectifs du procès simulé sont les suivants:

- Aider aux élèves à mieux comprendre comment le système de justice fonctionne;
- Fournir aux élèves une expérience d'apprentissage participative;
- Viser l'autonomie des élèves en les encourageant à avoir un sens d'appartenance face au système de justice;
- Acquérir de la confiance en soi et les habiletés afin de parler en public;
- Inciter les élèves à penser à une carrière dans le domaine du droit.

Le rôle d'un juge dans un procès simulé est de présider une audience et de rendre une décision dans le cas qui fait l'objet de l'audience. Certains enseignants vont fournir un tableau au juge pour qu'il inscrive les commentaires. Ce tableau peut être utilisé lorsque des notes sont attribuées. Dans plusieurs procès simulés, les juges sont appelés à faire des commentaires à chacun des avocats et des témoins après le procès (rétroaction positive et critique constructive).

Souvenez-vous que pour plusieurs élèves, l'occasion de plaider une cause ou un appel devant un juge véritable ou un avocat faisant office de juge sera une expérience mémorable et peut être aussi intimidante. Concentrez-vous sur les aspects pédagogiques et participatifs de l'exercice.

GARDEZ À L'ESPRIT LES POINTS SUIVANTS :

- Les élèves peuvent avoir besoin de conseils sur la conduite convenable en salle d'audience (comme par exemple sur le moment de se tenir debout, la façon de faire mention de l'avocat de la partie adverse et le temps opportun de formuler une objection).
- Pour la plupart des procès simulés à l'école secondaire, les élèves font partie d'un cours de droit ou de citoyenneté. Pour en apprendre davantage au sujet de ces cours et les aspects particuliers du système de justice sur lesquels les élèves se concentrent, veuillez consulter le document du ROEJ au sujet de la loi et le curriculum scolaire ontarien disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.roej.ca.
- Les participants peuvent avoir des degrés de scolarité et d'alphabétisme très variés.
- Prenez note que les élèves s'attendent à une décision! Ils voudront savoir qui a « gagné » la cause.

RECOMMANDATIONS POUR ÊTRE JUGE À UN PROCÈS SIMULÉ :

- Familiarisez-vous avec les faits dans la cause.
- Ne vous inquiétez pas si les élèves commettent des erreurs. Ils ne comprennent peut-être pas les règles sur le ouï-dire, l'admissibilité de la preuve ou les questions complexes.
- Sentez-vous à l'aise d'intervenir et d'aider avec les interrogatoires ou la procédure.
- Tentez autant que possible de limiter la période d'intervention de chaque élève au temps alloué.

© 2009

- Rappelez aux élèves de parler fort ou de ralentir.
- Vérifiez les règles entourant le procès (ex. : pas de ré-interrogatoire des témoins, pas de pièces à l'appui, etc.)
- Si vous faites des commentaires aux élèves à la fin de l'audience, prenez note du nom de chaque participant de façon à rendre vos commentaires plus personnels.

PRÉPARATION DE L'AUDIENCE:

- Lisez les renseignements fournis.
- Lisez les règlements de l'audience ou du tournoi et connaissez les réponses à des questions telles les suivantes :
    - Le ré-interrogatoire des témoins ou est-il prévu ou autorisé?
    - Les élèves peuvent-ils consulter leurs instructeurs pendant l'audience?
    - Si l'équipe opposée s'éloigne des faits, les élèves doivent-ils formuler des objections pendant l'audience?
    - Si les élèves dépassent le temps accordé lors d'un évènement compétitif est-ce qu'on déduit des points?

© 2009